

## Séance de l'assemblée délibérante du 13 février 2019

### Délibération n°1/2019

---

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 29 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 13 février deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

DEMERE Jean-François  
HEALY Bénédicte  
BUCHE Jean-Pierre  
BERNARD Françoise  
PETEL Gilles

BRANLARD Gérard

**Titulaires excusés :**

BLANCHET Roland  
DELETANG Claude  
GUILLAUME Gérard  
BRUHAT Pascal  
SALLES Daniel

**Suppléants présents :**

DUPECHER Pierre  
ARDOUREL Sylvie

**Suppléants excusés :**

AUBIER Claude  
 BLANCHAMP Gérard  
 GUELON René  
 FEDERSPIEL Hélène  
 LANGUILLE Fabienne  
 DUMAS Olivier  
 HENRION Colette

**Représentation :** Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7	1		5	5	7	0	0

**Objet : Investissement espace-test – Année 2019**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 1/2019 du 13 février 2019 du comité syndical du SEAT portant sur les investissements de l'espace-test agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier.

**Considérant** la nécessité de faire les investissements primaires agricoles permettant le bon fonctionnement de l'outil de production de l'espace-test agricole.

**Considérant** le montant des devis reçus pour ces investissements.

**Considérant** l'important de l'image du SEAT de fournir les équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'espace-test agricole.

Le Président précise que sur l'année 2018, aucuns investissements n'ont été pris en charge par le SEAT pour l'espace-test agricole de l'Ecopôle, l'association « Ilots Paysans » ayant mis à disposition son propre matériel. Il est donc nécessaire pour le SEAT de réaliser ces investissements pour 2019.

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, le Président indique que la meilleure proposition de ces investissements s'élève à 27 000 euros TTC. Il rappelle que, pour ce type de dépenses, une enveloppe de 68 000 euros TTC avait été prévue sur 3 ans.

**Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** les montants des investissements pour l'année 2019,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 063-256303520-20190304-2019\_1-DE



Le Président  
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 063-256303520-20190304-2019\_1-DE



Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 063-256303520-20190304-2019\_1-DE